

TARLEMENT PROVINCIAL.
CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.
(Débats sur l'Adresse.)

(Suite du discours de M. Aylwin.)

Il y a deux de ces questions sur lesquelles il est absolument nécessaire que la chambre reçoive des informations. — C'est la liste civile et l'usage de la langue française — et cependant je ne vois rien dans le discours à ce sujet. Je veux pas assister de considérer ce discours comme ayant été écrit par l'Administration. Il a été écrit, sans aucun doute, par Lord Elgin ; et je pense qu'il est hon et convenable, et qu'il indique le parti que devra prendre Son Excellence. Il montre que ce Gouverneur prendra la même position que Lord Cathcart, c'est-à-dire, celle de ne prendre aucun parti ni pour ni contre Son Conseil. Si son prédécesseur avait suivi le même système, sa vie eut été moins pénible ; et je veux ici pour un moment payer un tribut à la mémoire de Lord Metcalfe. Quoique j'aie été un des adversaires de sa politique, je n'ai jamais manqué d'admirer le courage avec lequel il a suivi sa marche, malgré les difficultés de tout genre qu'il a rencontrées. J'ai admiré sa détermination et son énergie, et la force d'âme avec laquelle il n'a cessé de lutter, pour ce qu'il croyait sans doute être juste (appl.). Mais si ce Gouverneur était rappelé à la vie, je suis certain qu'il ne suivrait point la même marche. Il verrait que le résultat de tous ses efforts a été de mettre le *family compact* au pouvoir. Si la conteste avait existé entre le *family compact* et la dernière administration, le peuple du Haut-Canada n'aurait-il pas traité ce pacte comme il l'a déjà traité si souvent ? Quelle étrange pièce de marqueterie est l'administration actuelle ? Personne ne connaît le Procureur-Général du Bas-Canada. La place de Solliciteur-Général est offerte à un individu qui sera une curieuse figure à côté du Procureur Général, du Receveur-Général et du Solliciteur Général du Haut-Canada. Ce sera une curieuse chose que de le voir figurer entre le Receveur-Général à la mine de courtier, et le Solliciteur-Général du Haut-Canada, encore plein des aménités de la vie collégiale, il y aura sans doute beaucoup de bonheur entre eux. L'hon. membre pour Kingston n'est pas un admirateur de *family compact*, cependant on le trouve dans la même compagnie que l'hon. Inspecteur-Général, et il devait assurément sa nomination à ce *family compact*. Que dirait Sir F. B. Head, s'il trouvait tout à coup le redoutable rebelle M. Viger, devenu le soutien du Gouvernement *conservatif*. Le ministère peut-il être satisfait du support qu'il reçoit maintenant de la minorité du Bas-Canada ? Le membre pour Drummond a déclaré d'une manière indépendante les opinions qu'il entretenait. Il a dit avec raison que le peuple du Bas-Canada était privé de tout Gouvernement et de toute amélioration. Le discours de l'hon. membre pour Kingston a fait connaître la vérité de cette déclaration. Toutes les promesses qu'il a faites à ses constituants ont été qu'il prendrait tout ce qu'il pourrait du Bas-Canada pour le Haut, et que c'était le principe sur lequel devait être formé le ministère, et l'Acte constitutionnel mis en pratique. Que les hon. messieurs, considèrent, toutefois, que s'il a été au pouvoir du Haut-Canada, avec la minorité du Bas-Canada, de gouverner la partie Est de la Province, il pourrait arriver que les choses changeraient un jour de face. Que les hon. messieurs disent s'ils sont préparés à cela, qu'ils disent aussi s'ils sont prêts à avancer que l'Acte d'Union passé par le Parlement de la Grande-Bretagne a été mis en pratique, par l'administration qui siège actuellement sur les bancs vis-à-vis. S'ils disent oui aujourd'hui, qu'ils remarquent que la même réponse pourra leur être faite demain. Je sais bien que si l'on pratiquait le même traitement à l'égard du Haut-Canada, le pays serait bientôt agité d'une extrémité à l'autre, et si cette agitation n'a pas eu lieu dans le Bas-Canada, c'est grâce à la tolérance de l'opposition. Sera-t-il pourtant du devoir de l'opposition de continuer à l'avenir d'user de cette tolérance ? Les membres de ce côté-ci de la chambre croient-ils qu'ils doivent empêcher cette agitation, parce qu'un, Viger ou un Papineau sont dans le Conseil ? La chambre pense-t-elle que nous remplirons notre devoir envers le peuple que nous représentons, si nous continuons plus longtemps à garder le silence ? Non, il faut qu'il y ait de l'agitation ; et on verra que les membres de l'opposition prendront enfin les mêmes démarches qui ont été adoptées par leurs adversaires. Il n'est pas difficile de dire comment la présente administration s'est soutenue. Les scènes qui ont eu lieu sur les hustings dans le Bas-Canada sont bien connues. Nous avons eu des élections irlandaises ; on connaît ce que c'est qu'une élection irlandaise ; M. Grattan en a donné une bonne définition, lorsqu'il a dit qu'à une élection anglaise, les troupes sont éloignées de la ville, et qu'à une élection irlandaise elles y sont appelées. Un de mes amis, Officier du 89e, m'a dit lui-même qu'à la dernière élection pour Montréal il avait empêché des candidats de se rendre aux hustings. Est-ce pour l'avantage des institutions du pays que le canon parade dans les rues, que les troupes marchent armées de leurs bayonnettes, au tems des élections ? Telles sont pourtant les scènes qui ont eu lieu toutes les fois qu'un Gouverneur a voulu se gagner une majorité. Si on désire voir prospérer le pays, il faut faire fonctionner nos institutions dans leur vrai esprit, et de la manière qu'elles ont souhaité sous le gouvernement de mon hon. ami pour North York.

Qui représente le Bas-Canada dans le gouvernement ? L'honorable membre pour Trois Rivières est sorti du conseil sans donner ses raisons, il n'a jamais voulu donner d'explications à ce sujet. On les trouverait peut-être dans la crise ministérielle que personne n'a jamais lue, et qu'il a toujours dans un coin de sa poche. Comment peut-il se justifier, et comment peut-il se justifier l'hon. membre pour Ottawa ? Ces deux nous passeront à la

postérité avec l'exécration de leurs compatriotes ; ils sont agés tous deux, mais qu'on ne suppose pas qu'ils pourront s'échapper avec impunité, tout le pays s'élève contre eux ; et loin de pouvoir donner appui à l'administration ils ne peuvent se maintenir en eux-mêmes contre eux. On a mis le membre des Trois-Rivières de côté comme une nuisance. Les chiffrés que l'hon. membre pour North York a cotés des différentes places occupées par des canadiens-français disent des volumes contre le peu de bien que procure au Bas-Canada le système éléctif. L'objet a toujours été d'acheter des majorités : et l'achat le plus facile est celui d'une majorité d'un. C'est la raison pour laquelle un membre de cette chambre a laissé sa place dans la dernière session, après avoir été nommé à trois emplois différents. Comment se fait-il qu'un membre du barreau qui n'avait jamais conduit plus d'une cause et qui avait été homme de police puis capitaine Fencible, a été envoyé à Gaspé, pour remplacer un monsieur canadien-français ? Pourquoi le frère de ce même monsieur a-t-il été fait Juge ? Parce que tous deux appartenient au *Family Compact* du Bas-Canada, parce qu'ils s'étaient plaint chaque années, et à chaque administration, qu'ils étaient sans emplois, et enfin on a pris les moyens de les pourvoir. Pourquoi la première nomination du ministère a-t-elle été celle d'un jeune homme, qui revenait de New-York en Canada pour étudier la loi ? Pourquoi a-t-on donné à ce jeune homme l'une des meilleures places du pays, qu'un avocat puisse désirer ? parce que ce jeune homme portait le nom de Papineau, et qu'il était neveu de deux ministres du cabinet. Pourquoi a-t-on nommé à la place honorable de Grefier de la Cour d'Appel, un avocat sans cause, connu seulement pour avoir écrit un petit papier-nouvelle du nom de l'*Aurore*, que le premier ministre payait, et dans lequel il écrivait lui aussi ? On a prostitué le patronage politique. Ce sont ces hommes que sa Majesté a couverts d'honneurs, lorsque M. Viger et Papineau étaient au pouvoir ; je demande aux membres des Townships s'ils ont quelque confiance dans le ministère, si l'on a fait quelques choses pour eux depuis l'Union des Canadas ? Lord Sydenham eut une majorité dans le Bas-Canada et alors une quantité d'argent fut dépensée en améliorations locales ; mais depuis lors le Haut-Canada a tout eu, et le Bas-Canada rien. Les membres des Townships et ceux de Montréal approuvent-ils cela ? Y a-t-il un seul homme, quelque enraciné que soient ses préjugés contre les Canadiens-Français, qui ne reconnaîsse que les intérêts du Bas-Canada ont été sacrifiés. Des membres peuvent se trouver obligés de voter pour le Ministère, même contre toute espérance. Mais quelle est l'opinion qui prévaut au-dehors ? La Chambre discute-t-elle le caractère ou les mesures du Gouvernement ? Y a-t-il un homme qui peut dire dans les rues ou écrire dans les journaux — l'hon. membre pour Leeds lui-même, pourrait-il approuver tous les actes du ministère ? Je demande encore au peuple du Bas-Canada, qu'avez-vous eu par le moyen de ce Gouvernement, si ce n'est la satisfaction d'obéir en toutes choses à la suprématie du Haut-Canada, et d'avoir la plus petite part possible dans la direction des affaires ? Je demande aux Anglais du Bas-Canada ce qu'ils gagnent en se séparant de la majorité, et si une minorité dans les circonstances comme celles où elle se trouve, qui se sépare du reste de la société, n'est pas mue par ces préjugés nationaux si justement dénoncés par Lord Durham ? Quelles mesures pouvez-vous obtenir du ministère actuel, qui vous seraient refusées par le membre pour Terrebonne ? Cette minorité voudra-t-elle laisser le pays sans institutions libérales, et dans la position où il est resté depuis la conquête. Je demande à n'importe quel Breton si les institutions britanniques sont mises en pratique lorsque le nombre total des représentants pour le Canada-Uni n'est pas plus grand que celui qui représentait autrefois le Bas-Canada seulement ? Il est notoire que beaucoup de grands talents sont exclus de la Chambre à cause du petit nombre des Comtés. Il est évident que des grands Comtés de 40,000 à 50,000 élections françaises ne peuvent faire des sacrifices pour envoyer des hommes d'autre origine lorsque le nombre des représentants est si petit ; ils ont déjà fait de grands sacrifices mais le tems est venu où ils n'en feront plus ; que la représentation soit augmentée et que la Chambre se remplisse d'hommes capables dignes de représenter toute cette grande Province.

Je terminerai en répétant que les difficultés qui s'offrent pour le gouvernement futur de cette colonie viennent de l'insuffisance des institutions du pays, et de la manière dont on les fait fonctionner, et du moment que j'ai entendu la partie du discours qui fait allusion à ces institutions, je l'ai saluée comme offrant une occasion favorable de faire une représentation à ce sujet au représentant de Sa Majesté. Il faut de bonnes institutions pour rendre un pays prospère ; je n'entends pas parler de la prospérité physique, mais des connaissances politiques, et des lunières en général ; sous ce rapport le Canada est beaucoup inférieur à la Nouvelle-Ecosse, et aux Etats-Unis. Il n'y a que quelques jours que je lisais certaines remarques d'une revue d'un livre de Sir F. B. Head, dans laquelle on représentait les hommes publics du Canada comme ignorants, et nus par des motifs pécuniaires. S'il en est ainsi, et si la position du Canada est inférieure à celle des Etats-Unis, cela est dû à la manière dont nos institutions sont mises en pratique. Ces institutions sont meilleures, plus simples et plus naturelles, mais l'abus qu'on en fait les rend sans valeur. Les Etats-Unis ont des publicistes éminens, de grands hommes dans chaque département, tandis que les Canadiens sont dégradés au-dessous de l'impertinent écrivain qui a écrit la revue du livre de Sir F. B. Head. Que dira-t-on de l'autre côté de l'Océan, lorsqu'on connaîtra que cette adresse a été remportée par une majorité d'une voix ? Heureusement le peuple d'Angleterre sait bien peu de chose du Canada, heureusement